

Il faut constamment encourager l'éclosion de nouvelles idées sur le processus de maturation du Canada. Bob Dylan, symbole de la jeunesse des années 60, a trouvé la formule juste lorsqu'il a dit: «Il faut nourrir sa vie et non vivre sa mort»!

La résolution constitutionnelle est le produit du cheminement historique du Canada, le résultat d'années de discussions et de brassage d'idées. Nous sommes en train de changer et nous continuerons de changer.

La société évolue. Une société vivante est toujours en évolution. Nous ne pouvons inscrire dans la constitution tous les problèmes sociaux et leurs solutions possibles. Nous ne pouvons que commencer, tout en reconnaissant que les mentalités changeront, comme elles ont évolué dans le passé.

Par exemple, il fut un temps où les habitants du Nouveau-Brunswick n'auraient jamais cru qu'un premier ministre conservateur appuierait l'application du bilinguisme dans la province. C'est maintenant chose faite. Les temps changent. Les Canadiens sont de plus en plus sensibles aux aspirations, aux espoirs et aux rêves de leurs compatriotes.

Je suis très déçu que l'Ontario n'ait pas jugé bon d'adopter le bilinguisme institutionnel, mais je prévois que cette province en viendra là officiellement, à l'instar du Nouveau-Brunswick.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis, avec les amendements que nous adopterons ce soir, est juste et équitable. C'est une ébauche de l'avenir de notre grand pays, ébauche qui s'inspire de nos traditions et qui tient compte du genre de nation que nous voulons léguer à nos enfants et nos petits-enfants. Allons-nous profiter de l'élan sous-jacent à toutes ces discussions constitutionnelles et faire enfin entrer notre pays de plain-pied dans l'âge de la maturité? Ou bien allons-nous nous contenter de laisser dériver et retomber dans l'oubli de l'histoire? Voulons-nous devenir une nation adulte ou allons-nous rester à jamais un adolescent dégingandé?

Au tout début de son incroyable et courageuse traversée du Canada, Terry Fox a déclaré que tout était possible et que les rêves pouvaient devenir réalité avec un peu de volonté.

Tout est question de volonté! Faisons de certains rêves une réalité pour le Canada et au Canada. Faisons en sorte que les espoirs d'une multitude d'handicapés comme Terry Fox, les espoirs de centaines de milliers de Canadiens qui aspirent à vivre dans un pays indépendant et souverain qui garantit à tous des droits et libertés, faisons en sorte que ces espoirs deviennent réalité.

Des voix: Bravo!

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans propositions d'amendement le bill C-42, tendant à constituer la Société canadienne des postes, à abroger la loi sur les postes et d'autres lois connexes et à modifier d'autres lois.

M. Knowles: Nous l'a-t-il adressé par la poste?

La constitution

LA CONSTITUTION

LE PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1981

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chrétien, appuyé par M. Roberts, concernant une Adresse à Sa Majesté la reine relativement à la constitution du Canada.

Et sur l'amendement de M. Epp, appuyé par M. Baker (Nepean-Carleton): Qu'on modifie la motion à l'annexe B de la résolution proposée en supprimant l'article 46 et en apportant à l'annexe toutes les modifications qui découlent de cette suppression; ainsi que sur les avis d'amendement de MM. Knowles, Baker (Nepean-Carleton) et Pinard.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, j'espère que vous ne serez pas trop absorbé par mes propos au point de ne pas entendre le huissier de la verge noire frapper à la porte!

J'aurais une remarque à faire sur les propos du député qui vient de parler de rêves. Ces rêves risquent de se transformer en cauchemars. A deux reprises, je n'ai pu prendre la parole en raison d'une clôture du débat ou simili clôture. Quand on s'intéresse comme moi à une question telle que la constitution, il est difficile de concevoir qu'on ne pourra s'exprimer et que d'autres députés eux non plus ne pourrions prendre la parole à cause du processus qui a été adopté pour l'étude du projet à la Chambre. Nous avons lutté pour obtenir que l'on modifie ce processus et je suis fier du succès que nous avons remporté. Nous avons obtenu que les Canadiens aient le droit de voir les députés participer aux délibérations du comité. Nous avons lutté pour obtenir plus de temps et nous avons réussi à obtenir une prolongation qui a permis à un certain nombre de députés de se faire entendre au comité ainsi qu'aux provinces d'étudier des formules d'amendements, et le reste. De même, nous avons obtenu de haute lutte une prorogation permettant à la Cour suprême de se prononcer sur la résolution.

Si nous n'avions pas lutté pour obtenir ces concessions, ce débat n'aurait pas lieu maintenant et un certain nombre de députés qui s'efforcent de représenter leurs électeurs à la Chambre n'auraient pas eu l'occasion de se faire entendre. Quelques-uns ne l'auront tout de même pas eue.

Même si nous nous sommes opposés à ce processus depuis le début, nous y sommes encore engagés à cause de la majorité d'en face. Nous avons été forcés d'étudier la résolution en comité ainsi que de proposer certains amendements pour tâcher de l'améliorer.

A mon point de vue, c'est le processus lui-même qui pose un problème, et je voudrais l'examiner à différents égards. La première difficulté vient de ce qu'on veut ramener la constitution au pays par une décision unilatérale plutôt que d'un commun accord. Je pense qu'on aurait pu s'entendre pour faire du rapatriement un facteur d'unité au lieu d'adopter cette façon de procéder qui risque d'engendrer la désunion. Les autochtones du pays, qui tenaient beaucoup aux amendements que nous devons proposer à la Chambre et au comité pour protéger leurs droits, ont été obligés de s'occuper de cette question en quelques jours, et ils ont été trompés. Ils s'opposent maintenant aux dispositions de l'amendement proposées par le NPD.

Mes collègues ont prononcé maints discours éloquentes au sujet de la formule d'amendement qui répugne si vivement aux régions du pays. Les premiers ministres des provinces ont